

L'Adresse—M. Broadbent

trône n'indique que le gouvernement est conscient de la nécessité d'une action aussi décisive et innovatrice de la part de l'État. Il veut reléguer les instruments de gouvernement à un rôle insignifiant, revenir, en somme, à 1929. Loin de moi la pensée qu'il veut revenir à ce genre de rôle du gouvernement, mais il oppose à l'exercice ingénieux du pouvoir la même réaction de défense qu'il a héritée des années 20. A mon sens, c'est la cause de la profonde torpeur qui paralyse le cabinet. L'emploi sélectif et stratégique des investissements publics, de la propriété publique et des dépenses gouvernementales doit être le pivot d'un programme national de développement adapté aux besoins réels des Canadiens aujourd'hui.

L'ampleur des dépenses gouvernementales n'est qu'une des questions à débattre. Il faut aussi déterminer la répartition de ces dépenses. Il est possible de donner des exemples de la nécessité de modifier les dépenses gouvernementales et de souligner l'opportunité d'une initiative publique novatrice, et c'est ce que j'ai l'intention de faire maintenant. Par exemple, les prévisions budgétaires de 1974-1975 révèlent que le gouvernement fédéral se propose de consacrer 128 millions de dollars à la mise en chantier de 19 immeubles à bureaux. Il se propose d'affecter un montant supplémentaire de 403 millions pour terminer la construction de ces immeubles. Ces fonds pourraient servir à fournir des logements à 100,000 Canadiens. Je propose que ces fonds soient utilisés à cette fin dès maintenant.

● (1740)

Ce revirement dans les priorités du gouvernement en matière de dépenses répondrait à certains besoins. Tout d'abord, il permettrait de fournir un logement à ceux qui en ont besoin. Et puis, l'accroissement du nombre des logements abaisserait leur coût en général. Voilà, nous montrons ainsi que l'affectation d'une somme à un certain secteur, aurait un effet déflationniste plutôt qu'inflationniste sur l'économie. Troisièmement, grâce à ce revirement des milliers de bûcherons actuellement en chômage en Colombie-Britannique, au Québec et au Nouveau-Brunswick pourraient se remettre au travail par suite de la reprise de la construction domiciliaire.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises à la Chambre de la question des logements. Cependant, dans la conjoncture économique actuelle, il importe plus que jamais que la construction des logements ne soit pas utilisée comme un moyen commode de ralentir l'économie, ce qui fut le cas, en fait, de la politique de taux d'intérêt élevés que le gouvernement applique depuis de nombreux mois.

En 1972, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé au Conseil économique du Canada d'étudier le rôle de l'industrie de la construction dans l'économie. Le rapport et les recommandations du Conseil ont été publiés cette année. Le Conseil recommandait que les projets de construction de logements destinés aux familles à faible revenu soient planifiés et subventionnés à l'avenir de manière à assurer une croissance régulière pendant quelques années. Dans ses recommandations, le Conseil proposait que la construction de ces logements ne soit pas utilisée comme une soupape économique, mais c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui au Canada. C'est exactement ce à quoi je me suis opposé à la Chambre par le passé en tant que porte-parole de mon parti dans le domaine du logement. La construction de logements pour les personnes à revenu modique a diminué de façon plus radicale ces deux dernières années que l'ensemble de la construction. Ainsi, la SCHL avait consenti des prêts pour 52,000 logements pour

[M. Broadbent.]

familles à revenu modique en 1970, contre seulement 47,000 en 1971 et à peine 34,000 en 1972. Les prévisions indiquent que le nombre de logements construits pour les personnes à revenu modique diminuera encore cette année.

L'une des mesures les plus cruelles qu'a prises notre gouvernement a été d'augmenter d'un pour cent, un mois après les élections, le taux d'intérêt qu'il impose aux gouvernements provinciaux du Canada sur les fonds hypothécaires destinés à construire des logements publics. Il a fait cela après les élections, au lieu de faire exactement le contraire, c'est-à-dire d'abaisser le taux d'intérêt pour la construction de ce genre d'habitations indispensables. Le fléchissement de la construction domiciliaire au Canada n'est pas seulement un exemple de la répugnance et de l'incapacité du gouvernement à envisager le logement comme une priorité sociale. La diminution du nombre de mises en chantier a également empêché les Canadiens d'acquérir un des biens les plus importants que les générations précédentes pouvaient se procurer. Pour les Canadiens gagnant moins de \$25,000 par an, une maison est le bien le plus important. C'est leur principale source d'économies pour l'avenir. Permettre une diminution absolue du nombre de mises en chantier, c'est laisser les riches du pays se concentrer davantage là où elles se trouvent, c'est-à-dire entre les mains d'une minorité. Je vous rappelle les chiffres suivants, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais, aux termes de l'article 38 du Règlement, son temps de parole est écoulé. Nous lui accorderons dix minutes de plus s'il a un amendement à présenter et j'espère qu'il dira à la présidence si telle est son intention. De plus, il peut également demander le consentement unanime de la Chambre s'il désire continuer son discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Permettez-moi de dire que la présidence savait que le représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) présenterait un amendement. D'après ce qu'a dit M. l'Orateur, il n'est pas nécessaire de l'interrompre maintenant.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette beaucoup, mais celui qui occupe en ce moment le fauteuil présidentiel n'en avait pas été informé.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je vous rappelle que 12 p. 100 de tout l'avoir du Canada se trouvent entre les mains des Canadiens les plus riches, soit 1 p. 100 de la population, et que 41.8 p. 100 de tout l'avoir du Canada se trouvent entre les mains des riches, soit 10 p. 100 de la population, alors que la majorité des Canadiens, soit 50 p. 100 environ de la population n'a en partage qu'un maigre 6.7 p. 100 de notre richesse. Dès lors, si nous persévérons dans la voie où nous cheminons depuis quelques années, depuis ces derniers mois surtout, à moins que la construction des habitations ne soit complètement réorientée, nous assisterons, précisément parce que le logement représente la principale source de richesse pour la majorité des Canadiens, à une concentration accrue de la richesse entre les mains des mieux nantis. Aucune société démocratique ne saurait évidemment tolérer un tel état de chose.

Il faut un apport massif de capitaux au domaine du logement, et non pas seulement un transfert d'un secteur de financement gouvernemental à un autre. C'est un domaine où, plus que dans tout autre, il saute aux yeux que, pour mieux répondre aux besoins sociaux, créer des emplois, limiter la hausse des prix et redistribuer la